



2

PLAINES DE PIERRELAYE-BESSANCOURT

Unité entre cultures, infrastructures et un fort développement urbain



7

INDUSTRIE

CULTURE

ETALEMENT

FRICHES

INTRODUCTION

L'entité des plaines de Pierrelaye-Bessancourt se remarque comme une interruption hésitante de l'urbanisation. Les champs sont là, mais pas la campagne car autour d'eux domine l'urbain (blocs de quartiers de logements, de commerces ou d'activités et de nombreuses infrastructures, routes et lignes électriques).

On apprend très vite que cette caractéristique est associée à l'histoire d'un lieu qui, après une longue tradition d'irrigation des cultures maraîchères par les eaux usées de la ville de Paris et d'épandage, est devenu malpropre du fait de la pollution des sols et de la nappe. Le lieu est cependant regardé comme une enclave non urbanisée, donc précieuse (photographie 1).

LIMITES ET VOISINAGE

Les plaines de Pierrelaye-Bessancourt s'inscrivent dans un enchaînement de territoires urbanisés dont l'extension suit la structure des buttes de Montmorency et du Val de Seine, selon une direction NO-SE (photographie 2).

Ce paysage est marqué par l'interruption de l'urbanisation et au maintien d'un caractère encore en partie cultivé et boisé. Ainsi, les limites de l'unité sont principalement constituées par des franges habitées et des rebords d'infrastructures (photographie 3).

L'horizon naturel de la butte de Montmorency reste cependant une limite sensible au Nord-Est. La « percée » de la plaine sur la vallée de la

Seine, offre une des seules potentialités d'accroche de cette unité de paysage à la charpente naturelle du fleuve.

CHARPENTE NATURELLE

L'unité occupe une portion du plateau limité par les vallées de la Seine et de l'Oise et borné au nord-est par la butte de Montmorency. Le petit ruisseau de Liesse et celui du fond des Aulnes, affluents de l'Oise, griffent légèrement le relief au nord-ouest. Le Liesse marque une part des espaces publics de Pierrelaye et offre quelques horizons au nouveau quartier de Liesse (photographie 4).

La plaine se décompose en deux terrasses successives de part et d'autre d'un glacis boisé, l'une autour de Pierrelaye, à environ 60 m d'altitude, et une autre au pied de Bessancourt, à environ 75 m d'altitude.

STRUCTURES ET MOTIFS

Une clairière très perturbée

Le village de Pierrelaye est au centre d'une vaste clairière cultivée, irriguée par un réseau de chemins en étoile venant buter contre une couronne de bois. Au sud de Bessancourt, il est ainsi encore possible de lire un enchaînement de vergers et de jardins vivriers au bord du village, en articulation avec la plaine (photographie 5).



CAUE⁹⁵

SUPERFICIE

26 km²

POPULATION

Environ 35 000 habitants (2009)

GOVERNANCE

Communauté de communes :

- vallée de l'Oise et des impressionistes

Communauté d'Agglomération :

- Parisis

PROTECTIONS

- ZNIEFF de type I

- ENS



1



3



4



11

PLAINES DE PIERRELAYE-BESSANCOURT



14

La carte de Cassini nous indique cependant que la route royale, future RD 14, passait déjà à l'écart du village, selon une structure plus régionale que locale (photographie 6).

Cette situation a accentué le développement des infrastructures et des pôles urbains de grande couronne. Aujourd'hui, le schéma territorial traditionnel est ainsi devenu peu lisible et ne demeure que dans la relation encore perceptible de plaine cultivée entre le village et les boisements au nord-est.

Un territoire en morceaux

Les développements de l'urbanisation s'agrègent autour de Pierrelaye sans ménager d'articulation avec les cultures dont les morceaux béants n'apparaissent que comme du foncier délaissé ou disponible et non comme des paysages (Photographie 7).

Le « paysage caricatural » de zones commerciales qui accompagne le faisceau formé par la RD 14 et l'A 15, la récente construction de l'A 115 au nord et les développements de la gigantesque zone d'activités de Saint-Ouen-l'Aumône viennent fortement morceler le territoire (Photographie 8 et 9).

Des secteurs de territoire urbanisés ou cultivés se côtoient ainsi sans ordre apparent, sans former de structure lisible.

Plusieurs unités de plaines

On distingue plusieurs morceaux de territoire encore cultivés. Leur lecture est bousculée tant par les franges urbaines qui en marquent les limites mouvantes, que par les infrastructures électriques qui les traversent (Photographie 10 et 11).

A l'Est et Nord-Est de Pierrelaye, la plaine « patrimoniale » compose une clairière culturelle encore lisible autour du village. Celle-ci s'adosse à l'arc boisé qui en forme la limite avec la plaine urbanisée de Montmorency (Photographie 12).

A l'Ouest, les activités de Saint-Ouen-l'Aumône, en particulier le centre d'incinération installé au centre de la plaine en position de crête, marquent l'ambiance et les limites des deux morceaux de plaine qui les environnent (Photographie 13).

Au carrefour des routes et des chemins de fer, au Champ Gaillard, un nouveau quartier de logements se développe autour d'une station de RER, à proximité du ruisseau de Liesse (Photographie 14).

Au Nord de la grande zone d'activités, une petite interruption de l'urbanisation accompagne le ruisseau du fond des Aulnes jusqu'à l'Oise, mais sans continuité avec la plaine de Montjaret, limitée fortement par la RN 184 et les zones d'activités qui l'accompagnent (Photographie 15).

Au Sud du faisceau routier et commercial, la plaine de Seine s'étend jusqu'au fleuve. Elle est bordée par les quartiers de logements de Conflans-Sainte-Honorine et d'Herblay, coupée par la ligne de chemin de fer et traversée par les lignes électriques (Photographie 16).

Un effet de seuil visuel produit par une légère crête conduit à distinguer deux unités de perception de part et d'autre de la RD 48 : au nord de la route, la plaine des cailloux gris peine à être définie au sein de limites claires, partagées entre de petits bois, des développements urbains et l'A 15 au nord (Photographie 17).



CAUE⁹⁵



5



6



8



9



PLAINES DE PIERRELAYE-BESSANCOURT



Les quartiers limitrophes continuent leur développement sans avoir instauré, du côté de la plaine, d'articulation urbaine permettant de créer des paysages. De même, l'ouverture précieuse sur la Seine n'est pas sensible, le coteau boisé reste peu accessible et constitue une barrière visuelle.

Au Nord-Est, au-delà de la couronne boisée, s'étend un morceau distinct de plaine, marqué par le passage infranchissable de l'A 115 en déblai. Sur les franges de Bessancourt, au pied de la butte, une belle succession de vergers, de potagers, de pâtures, organise une transition remarquable entre le village et la plaine, qui unit visuellement le village avec l'horizon de la butte boisée.

Sans la coupure de l'autoroute, la structure paysagère serait encore enrichie par l'enchaînement, au sud, de la plaine avec les boisements (Photographie 18).

CONDITIONS DE PERCEPTION

La RD 14 ne donne à voir que son univers commercial spécifique. Les autoroutes A 15 et A 115, en tranchées, ne permettent pas de percevoir le territoire traversé.

La RN 184 offre une vue sur le paysage brouillé des plaines de Pierrelaye et sur la confusion territoriale qui s'y joue, entre poches cultivées et zones d'activités.

C'est le réseau des petites routes, parfois difficiles d'accès en raison des effets de coupure (notamment les rares franchissements des voies ferrées), souvent en position de frange, qui permet une vision du territoire.

Partout dispersées dans les plaines, des zones d'épandage de déchets ménagers compostés (c'est à dire grossièrement triés, puis fermentés) jonchent les champs. Ces amoncellements portent localement le nom de « gadoues » ; ils dégradent de manière très importante l'aspect visuel de la plaine (Photographie 19).

Enfin en plaine de bord de Seine, malgré un relief propice à la mise en scène du fleuve, aucun belvédère n'est aménagé

(Photographie 20).

Rappel des organisations marquantes de l'histoire

Depuis la fin du XIXe siècle, les plaines aux sols pauvres ont été irriguées par les eaux usées de la ville de Paris. Des cultures maraîchères ont ensuite été développées sur ces terres, mais les productions sont malheureusement aujourd'hui interdites à la vente du fait de leur forte teneur en métaux lourds. On trouve cependant toujours un important patrimoine industriel lié à cette irrigation ancienne (boucles d'irrigation et colonnes d'équilibre).

ENJEUX DE PAYSAGE ET PISTES DE RÉFLEXION

Les morceaux de plaine encore cultivés constituent une sorte de « patrimoine de champs urbains » au sein d'un territoire fortement développé et s'inscrit dans une continuité d'espaces naturels et paysagers identifiée au plan régional. Les champs urbains apparaissent aujourd'hui comme des territoires en quête d'usage et se trouvent confrontés aux besoins des franges urbaines : localisation de lignes aériennes, zones de dépôts, campements... Le maintien de l'agriculture dans ces interstices nécessite une approche économique impliquant d'autres acteurs que les agriculteurs pour en évaluer la viabilité. Chacun d'entre eux mérite non seulement une préservation en tant qu'espace non bâti mais de trouver surtout leur place dans un projet de développement urbain qui tiendrait compte de la nécessité de les articuler aux espaces publics urbanisés et de les inscrire dans les usages des nombreux habitants comme la promenade et les liaisons douces vers les gares.





PLAINES DE PIERRELAYE-BESSANCOURT



La plaine patrimoniale mériterait de garder ses lisières intactes, qui pourraient devenir de belles promenades. Des articulations sont à trouver avec les zones d'activités et les infrastructures.

La plaine de Seine, aux bords très incertains, mérite que soit pris en compte le voisinage du fleuve de sorte à donner toute sa pertinence à la continuité paysagère : la plaine de Pierrelaye trouvera toute sa valeur en débouchant sur la Seine, où elle présente un belvédère trop peu valorisé, et une portion non construite du coteau, qui peut accueillir une belle promenade vers la berge.

Les plaines offrent une magnifique opportunité : offrir aux habitants une référence paysagère qui s'ajoute aux vallées de l'Oise et de la Seine, aux buttes boisées de Montmorency, pour constituer un réseau de paysages qualifiant le cadre de vie quotidien. Ce réseau associe aux berges les espaces ouverts des cultures (à définir, sur le thème des cultures ornementales, de fibres ou énergétiques), un réseau de boisements marqué au centre par les Bois brûlés, les ruisseaux structurant les plaines à l'Oise et les franges urbaines traitées en articulation (jardins, promenades, sports...).

Sur ces franges, la ville peut proposer des logements plus nombreux pour que la situation bénéficie à un public plus large. L'architecture de leurs façades, associée aux motifs des franges paysagères, pourrait être ponctuellement suffisamment forte pour former un paysage au contact des plaines. Le site étant strié d'infrastructures parfois très coupantes, il est indispensable d'identifier également un réseau stratégique de liaisons douces, bénéficiant de la trame paysagère (positions de lisières, de ruisseaux, de bords de ville), rabattant sur les transports en commun, ce qui permet de fixer exactement les positions des franchissements. Dans le schéma ci-contre, les chemins proposent un carrefour au centre du bois et franchissent le faisceau A 15 de part et d'autre de Pierrelaye.

Propositions pour l'intégration du projet A 104 dans les plaines de Pierrelaye-Bessancourt

Le projet de l'autoroute A 104 est de traverser la plaine de Pierrelaye afin de rejoindre la RN 184 à Conflans-Sainte-Honorine.

La réussite du projet de liaison A 104 demande d'orienter la programmation en fonction de l'étude de faisabilité du réseau de liaisons douces des plaines de Pierrelaye - Bessancourt, cela afin d'assurer les continuités entre territoires et de garantir une armature paysagère suffisamment solide pour supporter la complexité d'enchevêtrement des réseaux d'infrastructures. L'intégration de l'ouvrage est intimement liée aux traitements de franges urbaines sur les plaines.



CAUE⁹⁵